

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20160607-DCM2016-38-DE
Date de télétransmission : 14/06/2016
Date de réception préfecture : 14/06/2016

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 juin 2016

Convocation du 30/05/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/06/2016.

L'an deux mil seize, le sept juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-38

Arrêté de projet de modification du périmètre du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents

Le Maire présente le projet de modification du périmètre du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents, qui propose d'ajouter aux membres actuels les communes d'Angers, Saintes-Gemmes-sur -Loire, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Le Plessis-Grammoire, Sarrigné, La Landes-Chasles, Blou, Neuillé, La Breille-Les-Pins, Courléon, Cornillé-les-Caves et Meigné-le-Vicomte

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EXPRIME à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la modification du périmètre du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents, qui propose d'ajouter aux membres actuels les communes d'Angers, Saintes-Gemmes-sur -Loire, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Le Plessis-Grammoire, Sarrigné, La Landes-Chasles, Blou, Neuillé, La Breille-Les-Pins, Courléon, Cornillé-les-Caves et Meigné-le-Vicomte

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 14/06/2016
Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/06/2016
Et de la publication, le 14/06/2016


